

Pour diffusion immédiate

Brossard adopte son Plan d'action en environnement

Brossard, le 1^{er} juin 2020 – La Ville de Brossard a franchi une étape importante pour assurer sa pérennité environnementale avec l'adoption de son Plan d'action en environnement (PAE) pour la période 2020-2021. Ce document, adopté lors du conseil de ville du 26 mai dernier, regroupe 40 actions prioritaires à réaliser d'ici 2021 et est articulé autour des six enjeux environnementaux issus de la Politique environnementale de la ville de Brossard :

- La gestion environnementale
- L'air et les changements climatique
- Les sols et la biodiversité
- Les matières résiduelles
- L'eau
- Les nuisances

Le PAE constitue un outil de gestion et de suivi essentiel pour l'administration municipale, puisqu'il comprend des cibles à atteindre pour chacune des actions à réaliser au cours des deux prochaines années, dont certaines sont déjà en cours.

Dans le cadre de l'adoption du PAE, la Ville de Brossard souhaite démontrer son appui au gouvernement provincial envers ses initiatives en gestion des matières résiduelles ainsi que lui demander d'agir davantage pour restreindre l'utilisation de pesticide et pour accentuer la conscientisation des jeunes relativement à la notion de développement durable. « Les membres du conseil municipal et moi-même nous sentons directement interpellés par ce discours et par l'urgence climatique, puisque nous souhaitons léguer aux générations futures une ville et une planète plus saine. », souligne la mairesse, Doreen Assaad.

Pour sa part, la conseillère municipale et présidente de la commission de l'environnement et du développement durable (CEDD), Sophie Allard était fière que le PAE soit adopté lors de la séance du conseil de ville : « Ce plan permettra à Brossard de poursuivre sa mission environnementale et d'avoir un impact réel en tant que signataire de la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique. »

Un travail de longue haleine

La Ville a entrepris un processus de consultation auprès de la population et au sein de l'administration municipale afin de développer un plan d'action qui répondrait aux priorités et préoccupations des acteurs du milieu. Au moyen de sondages, tables de discussion et rencontre de travail, les Brossardoises et Brossardois ont su partager les enjeux qui leur étaient chers afin que la Ville puisse les adresser avec des mesures concrètes.

Une démarche de priorisation a été élaborée afin d'ordonnancer les actions en fonction de leur degré de priorité et la participation des membres de la CEDD a également été sollicitée tout au long du projet. « Je tiens à remercier les membres du CEDD pour leur travail qui a mené à l'adoption du plan. J'aimerais aussi souligner la contribution de l'ancienne vice-présidente de la commission, la conseillère municipale

Julie Bénard, et je salue l'arrivée de la conseillère municipale Michelle J. Hui, à titre de nouvelle vice-présidente du CEDD. », a déclaré Mme Assaad.

Pour consulter le Plan d'action en environnement, visitez **brossard.ca/PAE** ou composez le 450 923-6311 pour obtenir plus de renseignements.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6360